

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOUPILLIERES



**Date de convocation**  
29 mai 2020

**Le 05 juin 2020 à 20 heures,**  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

**Date d'affichage**  
29 mai 2020

**Etaient présents :**  
Mme FRANÇOIS Régine, M. JEAN Stéphane, Mme MELEARD Muriel, Mr ALBERT Bruno, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, M. MOKRY Germain, Mme BELLO Céline, M. BOIVIN James, M. COGNET Pierre-Emmanuel, Mme CORDIER Marie-Hélène, Mme DELAINE Patricia, M. DESLANDES Pierre, Mme MEIER Sophie.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** Mme AMIOT-KLAJNY Coralie

**Nombre de conseillers**  
**En exercice : 15**  
**Quorum : 8**  
**Présents : 14**  
**Absents : 1**  
**Vote : 14**

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé à l'unanimité.

### 1) LES DELEGATIONS DE SIGNATURE

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- Les différentes délégations de signature à Madame Le Maire et ses adjoints.
- La délégation de signature pour réceptionner les courriers arrivant par recommandé et pour les documents concernant l'état civil à la secrétaire de la Mairie, Anne MARINO.

## 2) BUDGET PRIMITIF COMMUNAL (Voir les feuilles jointes pour le détail des dépenses et recettes prévisionnelles 2020)

Le Budget est adopté à l'unanimité. Le budget primitif 2020 est équilibré comme suit :

○ <u>Fonctionnement</u>		
▪ Dépenses :	880 808.99 €	
▪ Recettes :	880 808.99 €	
▪ Excédent de fonctionnement 2019 :	510 058.09 €	
▪ Résultat de fonctionnement reporté 2019 (imputation : R002) :	445 551.35 €	
○ <u>Investissement</u>		
▪ Dépenses :	1151 813.07 €	
▪ Recettes :	1151 813.07 €	
▪ Affectation en réserve en investissement 2018 (imputation 1068)	-	
72 506.74 €		
▪ Déficit d'investissement reporté 2018 (imputation : 001):	-	
50 587.02 €		

Pour mémoire : **reste à réaliser en investissement**  
**Dépenses 312 879.73 Euros      Recettes 290 960.01 Euros**

## 3) TAUX IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition suivants.

Taxe foncière (bâti) à 3.13 %.

Taxe foncière (non bâti) à 16.87 %.

Ils restent inchangés par rapport à l'année précédente, donc pas d'augmentation pour cette année.

Le taux de la taxe d'habitation est figé, dans l'attente de la réforme qui aboutira en 2023 à la suppression de cet impôt sur les résidences principales.

## 4) RENUMEROTATION de la Rue du Vieux Moutier

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la décision de prendre un arrêté municipal pour renuméroter la rue du Vieux moutier.

En effet, les divisions du foncier bâti ainsi que les nouvelles constructions actuelles et à venir, posent un réel problème de numérotation.

## 5) TRAVAUX DE VOIRIE (Rue de Jumeauville et Rue de la Justice)

Les travaux avancent normalement et doivent se terminer dans la 1ere quinzaine de juillet. Ils vont permettre de résoudre les problèmes d'évacuation des eaux de pluie et de bénéficier de trottoirs végétalisés.

La séance est levée à 23h30.

# INFORMATIONS

## ECOLE PRIMAIRE :

La reprise de l'école le 02 juin s'est passée dans de bonnes conditions avec la mise en place des consignes sanitaires dans l'école, à la cantine et à la garderie. L'équipe municipale s'est organisée vis-à-vis de cette pandémie pour protéger les enfants, les enseignantes les personnes du périscolaire et du ménage et de la cantine. La garderie du matin, depuis cette rentrée exceptionnelle, est animée par Madame PITETTE et Mme MICHEL.

## INSCRIPTION ECOLE MATERNELLE et ECOLE PRIMAIRE- RENTREE 2020-2021

- Merci de penser à venir en Mairie pour inscrire vos enfants pour la rentrée prochaine.

## FETES DU VILLAGE :

- En raison des normes sanitaires liées à la pandémie, l'animation et le repas champêtre du 14 juillet sont annulés.
- La foire à tout du dimanche 6 septembre 2020 est maintenue.

## POUR RAPPEL : « VIVONS EN BON VOISINAGE »

### • VOLS DE DRONE

Le conseil municipal a été averti de plusieurs plaintes concernant des vols de drones de loisir, Chemin du Bois Lambert, et essentiellement les week-ends.

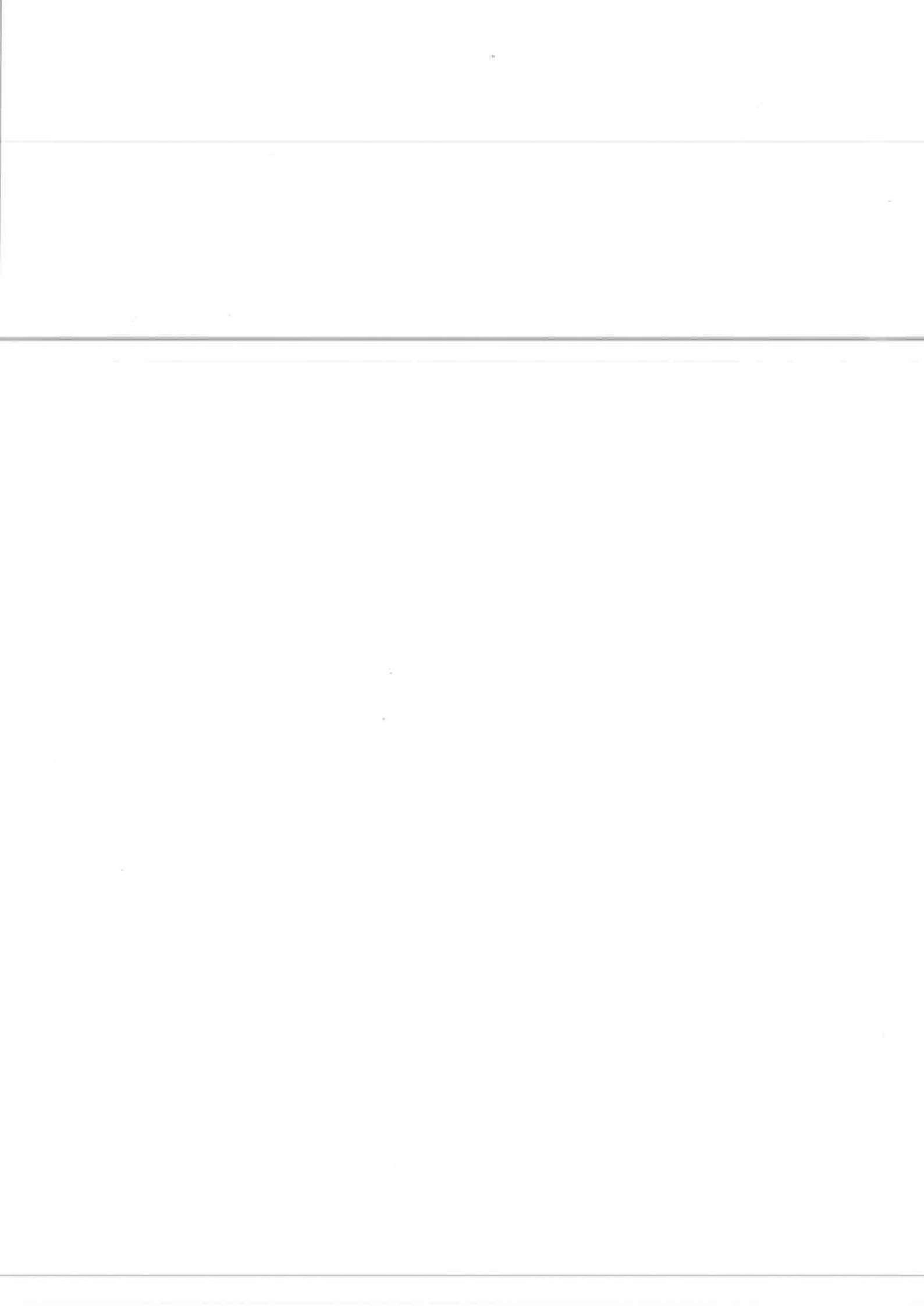
**Pour rappel, il n'est autorisé de voler que dans une propriété privée**, à condition que le vol ne présente aucun danger. Quelle que soit la taille de votre drone, vous êtes concernés par l'interdiction et n'avez donc pas le droit de voler au-dessus de l'espace public, ce qui comprend également les parcs et au-dessus des propriétés d'autrui.

Pour les professionnels, il faudra respecter certaines conditions et obtenir des autorisations afin de pouvoir survoler les agglomérations (arrêté Conception, Annexe III).

### • TRAVAUX et BRUITS DIVERS :

- De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Respecter celle des autres est un devoir pour tous. Ainsi, ne pas laisser son chien aboyer et éviter les soirées répétitives et trop bruyantes.
- Effectuer des travaux à des horaires acceptables par tous : les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses ne peuvent être effectués que :
  - Les jours ouvrables : de 8h00 à 20h00
  - Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
  - Les dimanches et jours fériés : interdit
- Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons que la pratique du feu dégageant de la fumée est interdite (déchets verts et plastiques).
- D'autre part, suivant le code des communes, il est interdit de laisser des chiens errer sur le domaine public (Rappel suite à des plaintes).

*(En cas de soucis avec votre voisin, n'hésitez pas à lui en parler et à trouver un compromis).*



BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020 - FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	LIBELLE	MONTANT (€)	Chapitres	LIBELLE	MONTANT (€)
			70311	CONCESSION CIME TIERE	1 000,00 €
			70631	TENNIS	200,00 €
			70632	FAT / TOMBOLA / BUVERTE	4 500,00 €
6042	SIVOM PISCINE	5 000,00 €			
60621	COMBUSTIBLES	3 000,00 €	7067	REDEVANCE CANTINE ET ETUDE	25 000,00 €
60622	CARBURANTS		CHAP R70	PRODUITS VENTES ET SERVICES	30 700,00 €
60623	ALIMENTATION	10 000,00 €			
60624	PRODUIT DE TRAITEMENT	5 000,00 €			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	18 000,00 €	73111	TAXES FONC ET D'HABITATION	142 000,00 €
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	15 000,00 €	7788	PRODUIT EXCEP DIVERS (SIART)	26 000,00 €
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	15 000,00 €			
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 000,00 €	7351	TCCFE -SEY	15 000,00 €
628	CENTRE AERE	5 000,00 €	74121	TAXE DROITS MUTATION	5 000,00 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	16 000,00 €	CHAP R73	IMPOTS ET TAXES	188 000,00 €
6068	AUTRES FOURNITURES	8 000,00 €			
615221	ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENTS	5 000,00 €			
615231	ENTRETIEN VOIRIES ET RESEAUX	10 640,00 €			
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 700,00 €			
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	5 000,00 €	7411	DOTATION FORFAITAIRE DGF	15 000,00 €
6156	MAINTENANCE	6 000,00 €	74833	TAXE PROFESSIONNELLE / CFE	
			74834	TAXE FONCIERE (bâti)	1 000,00 €
6554	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	5 000,00 €	74121	COMPTE SOLIDARITE (impôts)	92 200,00 €
			74834	TAXE FONCIERE (non bâti)	1 000,00 €
6161	PRIMES D'ASSURANCES	4 000,00 €	CHAP R74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	109 200,00 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 000,00 €			
6225	INDEMNITES REGISSEUR	2 500,00 €	752	REVENUS IMMEUBLE	15 000,00 €
6226	HONORAIRES	5 000,00 €	CHAP R75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000,00 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 000,00 €			
6232	FETES	7 000,00 €			
624	TRANSPORT	4 500,00 €			
626	FRAIS TELEPHONE	5 000,00 €	7713	LIBERALITES RECUES	1 000,00 €
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	5 000,00 €			
			CHAP R77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €
63512	TAXES FONCIERES	3 000,00 €			
CHAP D011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 340,00 €			
6332	COTISATIONS FNAL	5 000,00 €			
6336	CNFPT - CIG	8 000,00 €	7321	COMPENSATION CŒUR YVELINES	91 357,64 €
6411	PERSONNEL TITULAIRE	91 000,00 €	CHAP R74	INTERCO CŒUR YVELINES	91 357,64 €
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	81 000,00 €			
6451	URSSAF	50 000,00 €			
6453	RETRAITE	10 000,00 €			
6455	ASSURANCE PERSONNEL	6 000,00 €			
6456	FNC	500,00 €			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	5 000,00 €			
6480	FONDS DE COMPENSATION	500,00 €			
CHAP D012	CHARGES DE PERSONNEL	257 000,00 €			
651	REDEVANCE SEGILOG	1 899,34 €			
6531	INDEMNITES ELUS	30 000,00 €			
6533	RETRAITE	5 000,00 €			
65545	SITERR	500,00 €			
65546	SITS	300,00 €			
65737	RASED	200,00 €			
65741	UNC	150,00 €			
65742	POMPIERS	50,00 €			
65743	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €			
65745	CANCER	50,00 €			
65746	AVEUGLE	60,00 €			
6554	SIVOM HOUDAN	5 463,33 €			
65748	APEI	100,00 €			
65749	ADMR	300,00 €			
CHAP D65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 122,67 €			
73923	Reversements sur FNGIR	92 000,00 €			
73925	FPIC	30 000,00 €			
CHAP D014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	122 000,00 €			
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE				
CHAP D66	CHARGES FINANCIERES	- €			
	Sous total dépenses	604 462,67 €			
023	Virement à la section d'investissement	266 346,32 €	0002	Résultat de fonctionnement positif 2019 reporté	445 551,35 €
022	Dépenses imprévues (auv 7.5% des dépenses réelles)	10 000,00 €			
	TOTAL GENERAL DEPENSES	880 808,99 €		TOTAL GENERAL RECETTES	880 808,99 €

## BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020 - INVESTISSEMENTS

DEPENSES				RECETTES			
Chap	LIBELLE	RAR	MONTANT (€)	Chapitres	LIBELLE	RAR	MONTANT (€)
1641	Emprunts en euros			10222	Récupération TVA sur dépenses 2019		25 000,00
<b>CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>							
10226	TAM a rembourser						
202	P. L. U (Plan Local d'Urbanisme)	0,00	5 000,00	10226	TAM (Taxe d'aménagement anciennement TLE)		20 000,00
2031	Frais d'étude		30 000,00				
2033	Frais d'insertion						
<b>CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
		0,00	35 000,00	<b>CHAPITRE 20 - DOTATIONS FONDS DIVERS &amp; RESERVES</b>			
<b>CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
		0,00	-	<b>132 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>			
<b>21 IMMO CORPORELLES</b>							
21318	Contrat Rural (atelier communal + liaison douce Rte de la justice)	133 012,86	29 132,00	1323	contrat rural - Atelier communal + liaison douce justice	125 000,00	-
21318	Contrat Rural liaison douce - Rte de la justice		174 000,00	1321	Contrat Trienal - Travaux de voirie		281 000,00
231	Enfouissement du réseau	0,00	195 334,59	1323	Enfouissement du réseau	0,00	157 000,00
2151	Travaux de voirie	96 395,60	20 000,00				
21311	Bâtiment communaux + porche église + logement Mairie	51 027,14		13248	Versement cœur yvelines (Fonds de concours)		39 000,00
21312	Bâtiment école	7 585,52	2 000,00	13258	porche église	111 000,00	-
2151	Aménagement handicapés + arrêts de bus	7 000,00	20 000,00				
2151	éclairage communale (luminaire a changer + Kit LED) + divers	17 858,61					
<b>CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
	Sous total dépenses (Chapitres D16 + D20 + D21)	312 879,73	440 466,59	021	Virement du fonctionnement		266 346,32
	dépenses 5000 (école)+5000 (voirie)+20 000 ( bat communaux)		788 346,32	1068	déficit d'investissement		1 079 306,33
0020	dépenses imprévues						72506,74
001	Résultat d'investissement négatif 2019		50 587,02				
<b>TOTAL DEPENSES</b>							
		312 879,73	838 933,34		<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>1 151 813,07</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>							
			1 151 813,07				

Le service est également à la disposition des habitants  
de GOUPILLIÈRES.



**France Services**  
Proche de vous au quotidien

**Nos services :**

L'accueil, l'information et l'orientation du public.

L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des  
opérateurs partenaires.

L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives.

La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires.

**Nos partenaires :**

Le Ministère de l'Intérieur	Le Ministère de la Justice
La Direction Générale des Finances Publiques	La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
La Caisse Nationale d'Assurance Retraite	La Caisse Nationale d'Allocations Familiales
La Mutualité Sociale Agricole	Pôle Emploi

La Mission Locale

**Nos horaires :**

	matin	après-midi
Lundi	9h30-12h30	14h-18h
Mardi	10h-11h30	14h-18h
Mercredi		
Jeudi	10h-11h30	14h-18h
Vendredi	10h-12h	14h-19h
Samedi	9h30-12h00	

